

Accusé de réception en préfecture
087-218707008-20190618-D2019-29-DE
Date de télétransmission : 21/06/2019
Date de réception préfecture : 21/06/2019

Commune de LA GENEYTOUSE

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Délibération n°2019-29 en date du 18/06/2019 portant sur le tarif des activités périscolaires :

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 18 Juin 2019, à 19H30, suivant convocation en date du 06 Juin 2019, sous la présidence du Maire, M. Alain FAUCHER.

Présents : MM. FAUCHER Alain, GILLES Dominique, HARGE Andrée, ALAMARGOT Sylvie, DUBREUIL Marc, CASTANET Christine, JACQUET Michel, BABAUDOU Pascal, DESROCHE Roger, ARMAND Thierry.

Représentés : M. LEBLOIS Jean-Claude procuration à FAUCHER Alain, LATOUR Christelle procuration à CASTANET Christine, BERGER Thierry procuration à GILLES Dominique

Mme Christine CASTANET a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	10	3	10	13	13	0

Le Conseil Municipal, sur proposition du maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Considérant que les activités périscolaires du vendredi sont organisées avec une répartition de l'année en deux semestres,

DECIDE qu'à compter du 1^{er} Septembre 2019 le tarif des activités périscolaires sera de 36,00 euros par semestre et par enfant.

PRECISE que la facturation sera effectuée au début de chaque semestre.

A La Geneytouse, le 20 juin 2019

Le Maire

Alain FAUCHER



Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 21 juin 2019.